

PRODUCTION HORTICOLE

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

OBJECTIFS

L'horticulture se caractérise par deux types de produits : alimentaires (**maraîchage, arboriculture**) et non alimentaires (**pépinière, floriculture**), mais aussi par deux modes de production : sous abri et en plein air. La production horticole ne saurait être dissociée de la **vente**. Plus encore que d'autres secteurs de production agricole, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de la clientèle, des contraintes réglementaires ou contractuelles ainsi que des caractéristiques des filières de commercialisation, y compris au plan international.

La préparation du B.T.S.Agricole est une formation supérieure courte qui, sur deux ans, donne une qualification professionnelle de niveau III. Le principal métier visé est celui de **responsable de culture**, aussi appelé chef de cultures.

RECRUTEMENT

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un Baccalauréat général, technologique ou professionnel. L'inscription se fait par la procédure Post-bac de l'Education nationale (www.admission-postbac.fr) Les candidats pourront accéder au site d'information à compter du mois de décembre et formuler leurs vœux de la fin janvier à la mi-mars (en fonction des dates prévues par la procédure).

POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires d'un B.T.S.A. Production Horticole peuvent poursuivre leurs études :

- Certificat de spécialisation de niveau III
- Licences professionnelles :
 - Manager en entreprise d'horticulture et de paysage ;*
 - Management de la distribution, produits horticoles et connexes ;*
 - Productions végétales ;*
 - Gestion durable en horticulture et paysage, etc...*
- Section préparatoire en un an à l'entrée aux Ecoles d'Ingénieur.

DEBOUCHES

De nombreuses perspectives s'offrent aux titulaires du diplôme.

- Responsable d'entreprise horticole, Chef de culture
- Responsable de secteur dans des organisations professionnelles (coopératives, groupements de producteurs, recherche et expérimentation pour des organismes publics ou privés...)
- Technico-commercial (industrie et négoce d'engrais, agrofourniture, matériels et produits horticoles)
- Enseignant spécialisé en horticulture
- Technicien ou conseiller en développement auprès des groupements de producteurs)

EXAMEN

L'examen est organisé en deux groupes d'épreuves : - 50 % en cours de formation (contrôle continu);
- 50 % en examen final.

RESULTATS DE L'ETABLISSEMENT

2012 : 80 % (Moyenne nationale : 82.3 %)
2013 : 85.7 % (Moyenne nationale : 79 %)
2014 : 73.3 % (Moyenne nationale : 80,9 %)
2015 : 88.3 % (Moyenne nationale : 83.4 %)

ARCHITECTURE PAR MODULES DU B.T.S.A. PRODUCTION HORTICOLE

MODULE	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel		87h
DOMAINE COMMUN		
M21 – Organisation économique, sociale et juridique	Economie	87h
M22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation	Français, E.S.C., Documentation	174h
M23 – Langue vivante	Anglais	116h
M31 – Education physique et sportive	E.P.S.	87h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun (28h)		
DOMAINE PROFESSIONNEL		
M41 – Traitement des données	Mathématiques	72,5h
M42 – Technologies de l’information et du multimédia	Informatique	43,5h
M51 – Marchés, filière et territoire	Economie	72,5h
M52 – Pilotage de l’entreprise horticole	Economie	72,5h
M53 – Fonctionnement des agrosystèmes horticoles	Biologie, Agroéquipement	290h
M54 – Conduite d’une expérimentation	Agronomie, Mathématiques	29h
M55 – Conduite de processus de productions horticoles	Sciences et Techniques Horticoles	203h
M56 – Génie des équipements horticoles	Agroéquipement	87h
M57 – Organisation du travail et gestion des ressources humaines	Economie, Sciences et Techniques Horticoles, E.S.C.	58h
M61 – Stages	De 12 à 16 semaines en entreprise	
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (150 h)		
M71 – Module d’initiative locale (M.I.L.)	<i>Ces enseignements obligatoires sont des compléments de formation à l’initiative de l’établissement</i>	87h
- culture in vitro		43,5h
- initiation à l’aménagement paysager		43,5h

LOGEMENT

Le logement des étudiants de B.T.S.A. n’est pas assuré par l’établissement (une liste de logeurs est fournie avec le dossier d’admission).

BOURSES

D’une part, les étudiants peuvent bénéficier des bourses de l’enseignement supérieur. D’autre part, des bourses d’études peuvent être accordées pour des stages professionnels à l’étranger ayant lieu durant la scolarité.

SECURITE SOCIALE

Les étudiants de 20 ans et + dans l’année scolaire doivent OBLIGATOIREMENT adhérer au régime Sécurité Sociale Etudiants, sauf cas particuliers.



Lycée d’Enseignement Général et Technologique Agricole de Tours
La Plaine - 37230 FONDETTES
Tél. : 02.47.42.01.06. - Fax : 02.47.49.94.40.
e-mail : legta.tours@educagri.fr
site : www.tours-fondettes.educagri.fr